

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial: MIXOL® Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Branche industrielle: Industrie Chimique

Industrie des peintures, des laques et des vernis

Industrie des matières plastique

Type d'utilisation: Préparation à base de pigments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéIdentification de la société:

MIXOL-PRODUKTE

Diebold GmbH

Carl-Zeiss Str.17-19

73230 Kirchheim / Teck

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

N° de télécopieur: +49 (0)7021 56030

Informations concernant la substance/ le mélange:

Division: Technologie

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

E-mail: Technik@mixol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, STIZ, Kurzwahl 145

1.5. Importateur en Suisse

Meffert AG Schweiz

Farben + Lacke

Oberebenestrasse 49

CH-5620 Bremgarten

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Catégorie de danger	Symbole de danger	H-Phrases
---	---	---

2.2. Éléments d'étiquetageÉtiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et

2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et

1,2-Benzisothiazolin-3-one.

Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers à signaler.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Mélanges**Caractérisation chimique:

C.I. Pigment Yellow 42, Red 101, Black 33, Blue 15, Green 7 et Ca-Carbonate en dispersion aqueuse contenant du Polyglycol et 1,2 Propandiol.

Composants dangereux:**Alcools, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (8 EO)**

Concentration: $\geq 3,8 - < 11,2 \%$
 Numéro CAS: 68920-66-1
 Numéro EG: 500-236-9

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Très toxique pour les organismes aquatiques.	Catégorie 1	H400
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 3	H412

1,2-Benzisothiazolin-3-one

Concentration: $\geq 0,0025 - < 0,025 \%$
 Numéro CAS: 2634-33-5
 Numéro CE: 220-120-9

Classification GHS CE:

Nocif en cas d'ingestion.	Catégorie 4	H302
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1	H317
Provoque de lésions oculaires graves.	Catégorie 1	H318
Mortel par inhalation.	Catégorie 2	H330
Très toxique pour les organismes aquatiques.	Catégorie 1	H400
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 1	H410

2-méthyl-4-isothiazoline-3-one

Concentration: $\geq 0,0025 - < 0,025 \%$
 Numéro CAS: 2682-20-4
 Numéro CE: 220-239-6

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H301
Corrosion cutanée	Catégorie 1	H314
Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1	H317
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Mortel par inhalation.	Catégorie 2	H330
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 2	H411

Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], produits d'alkylation avec l'acide chloracétique, sels de sodium

Concentration: $\geq 0,3 - < 1,8 \%$
 Numéro CAS: 70851-07-9
 Numéro CE: 274-923-4

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412

n-Dodecanol

Concentration: >= 0,1 - < 1 %

Numéro CAS: 112-53-8

Numéro CE: 203-982-0

Classification GHS CE:

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)		1

Le texte des phrases H est mentionné à la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**Indications générales:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact cutané:

En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion:

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différésSymptômes:

Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers:

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesPrescription:

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée

poudre sèche

dioxyde de carbone

mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction déconseillés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Oxydes de carbone

Oxyde d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Données complémentaires:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement individuel de protection approprié.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- 6.4. Référence à d'autres sections**
Indications complémentaires:
Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Précautions lors de la manipulation:
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Prévention des incendies et des explosions:
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Données complémentaires:
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.
Stabilité stockage:
36 mois
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Aucune autre recommandation.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle**
Limites d'exposition professionnelle:

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Typed'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acides siliciques amorphes	7631-86-9	VME	4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Oxyde de fer(III)	1309-37-1	VME	3 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Poussières inertes, VME générale; On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action			

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 5/22

	<p>fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m³ pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m³ pour la poussière inhalable., National Institute for Occupational Safety and Health, V. ann. 1.8.2: On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m³ pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m³ pour la poussière inhalable. Les VME pour les poussières alvéolaires inertes ont été établies par un grand nombre d'études scientifiques. La valeur VME d'une poussière inerte n'est valable qu'à la condition que celle-ci ne comporte aucun mélange avec des produits nocifs comme l'amiante, le quartz etc. Voici quelques exemples de poussières inertes: Amidon, Carbonate de calcium (craie), Carbonate de magnésium (magnésite), Carbone de silicium (carborundum), Cellulose, Dioxyde d'étain, Dioxyde de titane, Oxyde d'aluminium (alundum, corindon), Sulfate de calcium (gypse). Pour certaines poussières non inertes, on ne dispose pas encore de VME, faute de données quantitatives. Il est cependant clair que la VME de celles-ci ne saurait en aucun cas être plus élevée que celle des poussières inertes.</p>
--	---

Valeurs DNEL / DMEL:

C.I. Pigment Yellow 42

Numéro CE: 257-098-5

Numéro CAS: 51274-00-1

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³	DNEL, poussière inhalable
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	3 mg/m ³	DNEL, fraction inhalable
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³	

Acides siliques amorphes:

Numéro CE: 231-545-4

Numéro CAS: 7631-86-9

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	4 mg/m ³	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	4 mg/m ³	DNEL

Oxyde de fer (III)

Numéro CE: 215-168-2

Numéro CAS: 1309-37-1

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³	DNEL, poussière inhalable

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 6/22

C.I. Pigment Black 33
Numéro CE: 215-168-2
Numéro CAS: 68186-94-7

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³	DNEL

Valeurs PNEC:

Les valeurs PNEC ne sont pas disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Mesures générales de protection:

Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains:

Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Protection corporelle:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	non précisé
Seuil olfactif:	non disponible
pH:	non déterminé
Point de fusion:	non applicable
Point d'ébullition:	approximativement 100 °C
Point d'éclair:	>100 °C
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité:	
Limite inférieure d'explosibilité:	non disponible
Limite supérieure d'explosibilité:	non disponible
Indice de combustion:	non applicable
Energie minimale d'inflammation:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non disponible
Densité relative:	non disponible
Solubilité dans l'eau:	miscible
Solubilité dans graisse:	non déterminé
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow):	non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 7/22

Décomposition thermique:	>100 °C
Viscosité (dynamique):	non déterminé
Viscosité (cinématique):	non déterminé
Propriétés explosives:	Selon la réglementation UE Santé/Travail: Non
Propriétés comburantes:	non applicable

9.2. Autres informations

Masse volumique:	1,67 g/cm ³ (20 °C)
Densité apparente:	non applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stable.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë:	donnée non disponible
Toxicité dermale aiguë:	Estimation de la toxicité aiguë > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation:	donnée non disponible
Irritation primaire cutanée:	Pas d'irritation de la peau (Essai sur le Modèle de Peau Humaine EPISKIN) Méthode: OCDE ligne directrice 439 Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Irritation oculaire:	Pas d'irritation des yeux (Cornée bovine) Méthode: OCDE ligne directrice 437 Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Pas d'irritation des yeux (oeil de lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 405 Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Sensibilisation:	donnée non disponible
Toxicité par administration répétée:	Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité génétique in vitro:	donnée non disponible
Evaluation de la mutagénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la cancérogénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:	donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 8/22

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée: donnée non disponible
Danger par aspiration: donnée non disponible

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

Toxicité orale aiguë: DL50 > 2000 mg/kg (Rat)
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité dermale aiguë: DL50 8.000 - 12.000 mg/kg (Lapin)
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 > 71 mg/l (1 h, Rat)
Méthode: test interne
Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

Irritation primaire cutanée: Pas d'irritation de la peau (4 h, Humain)
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Irritation oculaire: Irritation des yeux (24 h, oeil de lapin)
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Sensibilisation: non sensibilisant (Cochon d'Inde)
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Toxicité par administration répétée: Voie d'administration: par voie orale (alimentation)
NOAEL: 2.000 mg/kg
(Temps d'exposition : 41-45 d (m), 54 d (f),
Fréquence du traitement: continuous in the diet,
Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Toxicité génétique in vivo: Test du micronoyau Souris (mâle et femelle)
par voie orale (gavage) single administration
5000 mg/kg Cellules de moelle osseuse
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Source: European Chemicals Agency (ECHA) négatif

Toxicité génétique in vitro: Type de test: Test de Ames
Système de test: Salmonella typhimurium
Concentration: 0,5 - 500 µg/plate
Activation métabolique: avec et sans Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Source: European Chemicals Agency (ECHA)
Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 0,1 - 500 µg/ml
Activation métabolique: avec et sans Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Source: European Chemicals Agency (ECHA)
Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

Evaluation de la mutagénicité: Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.

Evaluation de la cancérogénicité: N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour le développement/ tératogénicité: Voie d'administration: par voie orale (alimentation)
NOAEL: 2.000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 9/22

	(Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) NOAEL (maternel): 2.000 mg/kg (Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 422 Source: littérature
Toxicité pour la reproduction/fertilité:	étude sur une génération Voie d'administration: par voie orale (alimentation) NOAEL Génération parent: 2.000 mg/kg (Temps d'exposition: 41-44 d (m), 54 d (f), Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) NOAEL Génération F1: 2.000 mg/kg (Temps d'exposition: 41-44 d (m), 54 d (f), Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 422 Source : littérature
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:	Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction
Evaluation de la tératogénicité:	Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Danger par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<u>Composants:</u> 1,2-Benzisothiazolin-3-one:	
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 670 - 784 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OPPTS 870.1300 BPL: oui
Toxicité aiguë par voie cutanée:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg BPL: oui
Irritation primaire cutanée:	Espèce: Lapin Durée d'exposition: 4 h Résultat: Irritation de la peau BPL: oui
Irritation oculaire:	Espèce: oeil de lapin Durée d'exposition: 2,9 h - 11 d Résultat: Irritation des yeux BPL: oui
Sensibilisation:	Type de Test: essai de maximalisation sur le cochon d'Inde

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 10/22

	Voies d'exposition: Dermale
	Espèce: Cochon d'Inde
	Méthode: autre
	Résultat: A un effet sensibilisant.
	BPL: oui
Génotoxicité in vitro:	Type de Test: essai du lymphome de souris
	Espèce: Cellules de lymphome de souris
	Concentration: 0,1 - 12,8 µg/ml
	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 476
	Résultat: négatif
	BPL: oui
	Type de Test: Test de Ames
	Espèce: Salmonella typhimurium
	Concentration: 0,064 - 200 µg/plate
	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 471
	Résultat: négatif
	BPL: oui
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
	Espèce: Lymphocytes humains
	Concentration: 1 - 40 µg/ml
	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
	Méthode: OCDE ligne directrice 473
	Résultat: positif
	BPL: oui
Génotoxicité in vivo:	Type de Test: autre
	Espèce: Rat (mâle)
	Souche: Wistar
	Type de cellule: Cellules du foie
	Voie d'application: Ingestion
	Durée d'exposition: single dose
	Dose: 560 - 1400 mg/kg
	Méthode: OCDE ligne directrice 486
	Résultat: négatif
	BPL: oui
	Type de Test: Test du micronoyau
	Espèce: Souris (mâle et femelle)
	Souche: CD1
	Type de cellule: Moelle osseuse
	Voie d'application: Ingestion
	Durée d'exposition: single dose
	Dose: 125-250-500-1000-2000-5000mg/k
	Méthode: OCDE ligne directrice 474
	Résultat: négatif
	BPL: oui

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 11/22

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation:	Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.
Cancérogénicité - Evaluation:	Non applicable
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle Voie d'application: par voie orale (alimentation) Dose: 18,5 - 97,8 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg Méthode: autre BPL: oui
	Espèce: Rat, femelle Voie d'application: par voie orale (alimentation) Dose: 27,0 - 114,8 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 27 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 56,6 Poids corporel mg / kg Méthode: autre BPL: oui
Incidences sur le développement du fœtus:	Espèce: Rat, femelle Voie d'application: par voie orale (gavage) Dose: 10 - 40 - 100 mg/kg Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg Tératogénicité: NOAEL: 40 Poids corporel mg / kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31. BPL: oui
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction Une classification selon la toxicité pour l'embryon n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité à dose répétée:	Espèce: Chien, mâle et femelle NOAEL: 5 mg/kg LOAEL: 20 mg/kg Voie d'application: par voie orale (gavage) Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: daily Dose: 5 - 20 - 50 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 12/22

	Groupe: oui
	Méthode: 88/302/CEE
	BPL: oui
Toxicité par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<u>Composants:</u>	<u>2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:</u>
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat): 50 - 300 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 (Rat): 0,00053 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Irritation primaire cutanée:	Espèce: Lapin Résultat: corrosive
Irritation oculaire:	Espèce: oeil de lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation:	Type de Test: essai des ganglions lymphatiques de la souris Voies d'exposition: Dermale Espèce: Souris Méthode: OCDE ligne directrice 429
Génotoxicité in vitro:	Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Espèce: Cellules de mammifère Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Cellules de mammifère Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation:	Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.
Cancérogénicité - Evaluation:	Pas d'information disponible.
Effets sur la fertilité:	Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.
Incidences sur le développement du foetus:	Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:	Remarques: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Remarques: donnée non disponible

Toxicité à dose répétée:	Espèce: Rat NOAEL: 25 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
Toxicité par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations relatives au produit lui-même:

Toxicité sur poissons: donnée non disponible

Toxicité sur poissons (chronique): donnée non disponible

Toxicité sur daphnies: donnée non disponible

Toxicité sur algues: donnée non disponible

Toxicité sur bactéries: donnée non disponible

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

Toxicité sur poissons: CL50 1,01 mg/l (96 h, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête))
Méthode: EPA
Source: littérature

Toxicité sur les poissons (chronique): non requis

Toxicité sur daphnies: CE50 0,765 mg/l (48 h, Daphnia magna (Grande daphnie))
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Toxicité sur les daphnies (Chronique): NOEC 0,014 mg/l (21 d, Daphnia magna (Grande daphnie))
Essai analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Toxicité sur algues: CE50 (Taux de croissance) 0,66 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes))
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Source: European Chemicals Agency (ECHA)
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité sur bactéries: CE0 > 10.000 mg/l (0,5 h, Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida))
Méthode: DIN 38412 T.27
Source: European Chemicals Agency (ECHA)
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les organismes du sol: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Toxicité sur les plants terrestres : L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Toxicité pour les autres organismes affectés par l'environnement: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Toxicité pour les sédiments: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 14/22

Toxicité pour les poissons:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
	CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: Pas d'information disponible. BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,94 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
	CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,643 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
	CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,9893 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: autre BPL: oui Remarques: Eau salée
	NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,25 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: autre BPL: oui Remarques: Eau salée
Toxicité pour les algues:	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,155 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui

	<p>NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,055 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui</p>
Toxicité pour les microorganismes:	<p>CE50 (boue activée provenant d'une station traitant plutôt les eaux ménagères): 23 mg/l Point final: Toxicité pour les bactéries (inhibition de la respiration) Durée d'exposition: 3 h Type de Test: aquatique Contrôle analytique: non Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p> <p>CE50 : > 811,5 mg/kg Trockengewicht mg/kg poids sec (p.s.) Durée d'exposition: 28 d Type de Test: Sol Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE 216 BPL: oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p> <p>NOEC : 263,7 mg/kg Trockengewicht mg/kg poids sec (p.s.) Durée d'exposition: 28 d Type de Test: Sol Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE 216 BPL: oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p>
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique):	<p>NOEC: 0,21 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 215 BPL: oui</p>
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):	<p>NOEC: 1,2 mg/l Point final: Taux de fécondité Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)</p>

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 16/22

Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

NOEC: 1,9 mg/l
Point final: Taux de fécondité
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol:

Type de Test: sol artificiel
CL50: > 410,6 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Point final: mortalité
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207
BPL:oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Type de Test: sol artificiel
NOEC: 234,5 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Point final: mortalité
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207
BPL:oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les plantes:

CE50: 340 mg/kg
Durée d'exposition: 20 d
Point final: Croissance
Espèce: Phaseolus vulgaris
Contrôle analytique: oui
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
BPL:oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

NOEC: 90 mg/kg
Durée d'exposition: 20 d
Point final: Croissance
Espèce: Phaseolus vulgaris
Contrôle analytique: oui
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
BPL:oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CE50: 300 mg/kg

	Durée d'exposition: 19 d
	Point final: Croissance
	Espèce: Triticum aestivm (blé)
	Contrôle analytique: oui
	Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
	BPL:oui
	Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
	NOEC: 51 mg/kg
	Durée d'exposition: 19 d
	Point final: Croissance
	Espèce: Triticum aestivm (blé)
	Contrôle analytique: oui
	Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
	BPL:oui
	Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
Toxicité des sédiments:	Remarques: non disponible
<u>Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:</u>	
Toxicité pour les poissons:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 150 mg/l
	Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,87 mg/l
	Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues:	CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,157 mg/l
	Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0104 mg/l
	Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):	10
Toxicité pour les microorganismes:	CE50 (Bactérie): 31,7 mg/l
	Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique):	Remarques: donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):	Remarques: donnée non disponible
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol:	Remarques: Non applicable
Toxicité pour les plantes:	Remarques: Non applicable
Toxicité des sédiments:	Remarques: Non applicable
Toxicité pour les organismes terrestres:	Remarques: Non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations relatives au produit lui-même:

Biodégradabilité: donnée non disponible

Information basée sur le composant:

Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], produits d'alkylation avec l'acide chloracétique, sels de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 18/22

Biodégradabilité :	Facilement biodégradable.
<u>Information basée sur le composant:</u> n-Dodecanol:	
Biodégradabilité:	79 % (28 d, diminution du COD (carbone org. dissous)) Facilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301D Source: European Chemicals Agency (ECHA)
<u>Composants:</u> 1,2-Benzisothiazolin-3-one:	
Biodégradabilité:	Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée Concentration: 1 mg/l Résultat: Partiellement biodégradable. Durée d'exposition: 63 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C BPL: oui
Elimination physico-chimique:	Remarques: Biodégradable
Stabilité dans l'eau:	Type de Test: abiotiques Dégradation par périodes de demi-vie: 219 d pH: 4Hydrolyse: à 50 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 111 BPL: oui
	Type de Test: abiotiques Dégradation par périodes de demi-vie: > 200 d pH: 7Hydrolyse: à 50 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 111 BPL: oui
	Type de Test: abiotiques Dégradation par périodes de demi-vie: 145 d pH: 9Hydrolyse: à 50 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 111 BPL: oui
Photodégradation:	Type de Test: Eau Source de lumière: Lampe au xénon Spectre de la lumière: 290 - 400 nm Dégradation (photolyse directe): < 1,5 % BPL: oui Type de Test: Air Méthode: calculée BPL: non Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.
<u>Composants:</u> 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:	
Biodégradabilité:	Type de Test: aérobique Résultat: Pas rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations relatives au produit lui-même:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (BCF): 3.801

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 15 Olivgrün (Vert olive)

page 20/22

complémentaires: Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Cheminement et devenir dans

l'environnement: non disponible

Information écologique

supplémentaire: Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Cheminement et devenir dans

l'environnement: donnée non disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballage non nettoyé:

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. à 14.5.

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59): Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: Non applicable

Composés organiques volatils: Ordonnance sur la taxe incitative relative aux composés organiques volatils (OCOV).

Remarques: De par sa composition, le produit ne contient pas de composants COV tels que définis dans l'ordonnance suisse relative aux COV.

Autres réglementations: A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible

concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

Liste du texte des mentions de danger indiquées à la section 3 (phrases-H):

H301:	Toxique en cas d'ingestion.
H302:	Nocif en cas d'ingestion.
H310:	Mortel par contact cutané.
H314:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315:	Provoque une irritation cutanée.
H317:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330:	Mortel par inhalation.
H400:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Variation par rapport à la version précédente:

Nouvelle version.

Légende

AND	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société MIXOL et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'avocation `écarter les conditions générales de vente de la société MIXOL qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits MIXOL, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH.